



© Jacques Morell

Les femmes actrices du droit de la justice

Des personnalités du monde judiciaire se sont réunies le 12 juin dernier au Barreau de Paris autour de la projection du film « Le procès de Bobigny », retraçant le déroulement du procès politique de l'avortement en France en 1973. L'occasion pour les invités d'engager une profonde réflexion sur l'honneur de la transgression des lois injustes et de rendre hommage aux femmes actrices de leurs libertés et de leurs dignités.

« Des regrets monsieur le Président ? Pour avoir aidé ma fille ? Pour avoir respecté son choix ? » s'émeut la comédienne Sandrine Bonnaire qui joue le rôle d'une mère poursuivie pour avoir aidé sa fille à avorter dans le téléfilm « Le procès de Bobigny », librement inspiré du procès historique

éponyme portée par la célèbre avocate militante et féministe, Me Gisèle Halimi. Retour sur une désobéissance salvatrice.

L'écho du film, 30 ans après...

En 2006, le droit à l'avortement n'est pas encore acquis dans 5 pays euro-

péens et dans beaucoup d'autres. Ailleurs, il est souvent remis en cause. *Le procès de Bobigny* est donc un film de mémoire, témoin du courage et de la volonté de femmes et d'hommes qui se sont mis en danger pour combattre une loi qu'ils estimaient scandaleusement injuste. La projection de ce film

réalisé par François Luciani a donné l'occasion aux invités du débat animé par Christian Charrière-Bournazel, candidat au bâtonnat 2007, de rendre hommage à la ténacité et au courage de celle qui a porté le combat de toutes ces femmes, Gisèle Halimi. La première, Anouk Grinberg qui l'incarne à l'écran a souhaité témoigner son respect à cette avocate militante, qui a su porter les « habits du courage ». « Elle a cette classe des gens qui n'ont pas peur. L'histoire a avancé grâce aux désobéissants comme elle ». Tous les ingrédients du procès politique sont en effet inscrits dans celui de Bobigny. « Les femmes ont porté ce combat de désobéissance critique, dans l'honneur de la transgression. C'est un combat qui s'inscrit dans une action collective, où on ne demande pas pardon et où l'on parle au nom de l'opinion publique. C'est un acte non violent contre une loi injuste que la conscience réprouve mais qu'on nous

demande de respecter » a tenu à préciser Gisèle Halimi. Un propos qui a donné l'occasion à l'avocate Caroline Mécary, membre du conseil de l'ordre et auteur de plusieurs ouvrages sur le droit des homosexuels et sur le PACS de réaffirmer la nécessité d'utiliser « le prétoire comme un instrument politique », notamment dans le cadre des discriminations homosexuelles. Le courage de la désobéissance que Me Charrère-Bournazel souhaite avoir s'il prend les fonctions de bâtonnier en novembre prochain, évoquant à ce titre « l'obligation de dénonciation des clients dans le cadre des directives blanchiment, qui est une pratique inacceptable, tout comme les perquisitions à l'ordre par le président du TGI. Il faut résister s'il le faut et risquer une mise en examen pour entrave à la justice ». Une riposte contre l'injustice au sein de l'enceinte judiciaire dont Gisèle Halimi a elle-même fait les frais en

étant sanctionnée par son bâtonnier de l'époque pour avoir failli à son serment. « Gisèle a permis de modifier le serment de l'avocat. Avant elle, on ne pouvait rien dire » continue le candidat.

« Il y a eu Antigone et Gisèle Halimi » s'amuse Dominique de la Garanderie, ancien bâtonnier du Barreau de Paris, membre du Conseil d'Administration de Renault : « Le combat de ma consœur m'a profondément marqué. Merci donc aussi aux premières de cordées d'avoir lutté sur des sujets difficiles pour voir aboutir la cause des femmes, quelque soit le milieu socio-professionnel ».

La place des femmes dans le barreau

Gisèle Halimi, un modèle pour les avocates de sa génération, comme pour celles qui ont récemment prêté serment. « Grâce à elle, on n'a plus peur d'être avocate, ni d'être mère et avocate, surtout dans les petites struc-



© Jacques Morell

tures. Mais c'est difficile. On a un peu le sentiment aujourd'hui de résister. Ça commence d'ailleurs dès l'EFB, où on vous prévient des difficultés d'être une femme avocate. Le plus décourageant, c'est que la méfiance ne vient ni des clients, ni des magistrats, mais des avocats eux même » affirme Laure Heinich Luijter, première secrétaire de la Conférence 2006, qui accrochait adolescente des portraits de Gisèle Halimi aux murs de sa chambre d'adolescente. Des femmes fières d'être avocates et qui ont lutté pour prendre leur place dans cette profession. Toutefois, beaucoup n'osent pas encore se projeter aux postes à haute responsabilité. « Les choses ont certes bougé dans les cabinets d'affaire, mais par rapport aux 60% d'avocates, on constate encore une part trop faibles de femmes associées. En réalité, les femmes ont du mal à envisager d'être associées ou d'accéder à des postes de responsabilité... » analyse Frédérique Dupuis-Toubol, managing partner de Bird & Bird. Et Christian Charrière-Bournazel de préciser que « ce combat pour l'égalité des hommes et des femmes dans le Barreau n'est pas un combat réservée qu'aux femmes. » Des chiffres confirmés dans le milieu de l'entreprise par la directrice des affaires juridiques d'Essilor International, ancienne présidente du cercle Montesquieu, Carol Xueref: « A diplôme égal, seulement 25 à 33% de femmes sont dans l'encadrement. Dans le comité exécutif d'Essilor, je suis la seule femme sur 13 hommes. Le CAC 40 ne comprend que 3 femmes directeurs juridiques, soit seulement 8%. C'est inadmissible quand on sait que près de 80% des étudiants en droit sont des femmes ». Quelque soit la profession, on constate également des écarts de rémunération d'environ 25% entre les hommes et les femmes. « Chez les avocats, les écarts sont importants entre les deux sexes, surtout dans les grandes structures » ajoute Dominique de la Garanderie. Pour la jeune Laure Heinich Luijter, le constat est différent : « Il n'y a pas de diffé-

rence de salaire dans les petites structures. On est tous au même salaire, exploités » ironise-t-elle.

Encore un petit effort...

S'il existe des moyens de rattraper les écarts de rémunération, par des avancements individuels notamment, force est d'admettre que le système fonctionne mal. Autrement dit, les lois existent mais ne sont pas appliquées ou mal. Pourtant, pour Dominique de la Garanderie, le meilleur outil aux mains des avocats reste le droit et la justice : « C'était aussi ça l'idée de la fondation du droit et économie. Réaliser que le monde de l'économie ne peut se construire sans règles de justice et d'éthique solides. C'est le droit qui permettra aux femmes de prendre leur place dans cette profession. Il y a un avenir formidable pour les jeunes avocates surtout si les futurs bâtonniers savent prendre la mesure de cette relative discrimination ». Et Carole Xueref de préciser : « A diplôme égal, après un congé de maternité, c'est très difficile de rattraper le retard, surtout au niveau des promotions. Que ce soit au Barreau ou dans l'entreprise, nous avons encore des efforts à faire. Il faut des réseaux de formation et prévoir des programmes de réinsertion après des congés maternité ». Afin de lutter efficacement contre les discriminations dans le monde économique, Frédérique Dupuis-Toubol préconise quant à elle une analyse du marché des femmes au barreau de Paris : « Une sorte d'observatoire de la femme du barreau avec des statistiques, des indicateurs sur ses spécialités, ses choix de cabinets... Si on fait ce travail d'analyse et qu'on le rend public, on pourra enfin travailler efficacement sur les discriminations ». On laissera le mot de la fin à Gisèle Halimi : « Puisque la discrimination au quotidien, c'est la ségrégation des tâches. Il faut instaurer une interchangeabilité des tâches dans de bonnes conditions économiques ! ».

C.V.

3 QUESTIONS À... Laure Heinich Luijter*



QUE VOUS A APPORTÉ LE COMBAT DE GISELE HALIMI, EN TANT QU'AVOCATE ET EN TANT QUE FEMME ?
Gisèle Halimi m'a apporté, comme à beaucoup de jeunes avocat(es) la volonté de devenir avocate. Elle nous a donné

une appréhension viscérale de cette profession. Son combat m'a montré qu'il ne faut pas se cantonner au judiciaire dans beaucoup de procès où les vraies questions sont sociales, vitales, et que ce sont ces questions qu'il faut poser. En tant que femme, je pense qu'elle m'a donné confiance dans mes capacités mais je ne suis pas certaine qu'on puisse distinguer la femme de l'Avocate.

QUE SIGNIFIE POUR VOUS D'ÊTRE UNE JEUNE AVOCATE AUJOURD'HUI DANS UNE PETITE STRUCTURE ?

Etre Avocate tout simplement. Nous venons de créer un Cabinet avec trois autres jeunes Consœur et nous nous sentons en parfaite harmonie avec l'idée que nous nous faisons de l'exercice de notre métier : la défense à bras le corps. Cela signifie pour nous de privilégier le rapport avec le client et le choix des dossiers que nous traitons. C'est indéniablement un accomplissement.

QUELS COMBATS LES FEMMES AVOCATES DOIVENT-ELLES ENCORE GAGNER ?

Manifestement, il existe dans les grosses structures les mêmes combats que dans les autres profession : l'égalité au niveau de l'avancement et du salaire. Pour les avocates qui décident de s'orienter dans de plus petites structures, la seule difficulté qui me semble subsister est la durée du congé maternité et sa faible indemnisation. Je ne vois pas d'autres combats typiquement féminin et me réjouis que votre question me semble presque d'un autre temps.

*Première secrétaire de la Conférence 2006

DICTAPHONE INTÉGRÉ

MAILS

MOTEUR DE RECHERCHE

Avocatex 2006

COUPLAGE TÉLÉPHONIE INFORMATIQUE

NUMÉRISATION, ARCHIVAGE

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

SOLUTION GLOBALE
DERNIÈRE GÉNÉRATION
POUR VOTRE CABINET



COUPON RÉPONSE À RENVOYER A SECIB PAR COURRIER OU FAX

- OUI, je souhaite recevoir une documentation sur Avocatex
- OUI, je souhaite assister à une démonstration d'Avocatex

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél _____ Fax _____

Email _____

Merci de me contacter de préférence le _____ vers _____ h



98-100, Avenue Aristide Briand - 92120 MONTRouGE - Tél. : 01 41 48 46 30 - Fax : 01 41 48 46 39 - email : message@secib.fr



Interview de **Gisèle Halimi** présidente et fondatrice de « choisir la cause des femmes »

Gisèle Halimi, à la fois avocate et écrivain, s'est faite depuis plusieurs décennies le porte-parole de la cause des femmes en France, en fondant notamment en 1971 le mouvement féministe « Choisir la cause des femmes ».

Rencontre avec la célèbre avocate du procès de Bobigny qui contribua à l'évolution vers la loi Veil de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse. L'occasion d'évoquer les combats qu'il reste à mener au nom des libertés de la femme.

Le droit à l'avortement est toujours d'actualité, mais c'est désormais au niveau européen que vous vous battez. Pourquoi avoir combattu le projet de constitution ?

J'ai combattu le projet de Traité pour des raisons spécifiquement féministes. Le fait que dans les valeurs de l'union, ne figure pas l'égalité des femmes est inadmissible. Le droit à l'avortement qu'il faudrait renommer le « droit de choisir de donner la vie », est une liberté absolument fondamentale, physique élémentaire qui implique que les femmes qui en sont capables aient la responsabilité de choisir de donner la vie, non par hasard, ni par oubli, mais par choix et par lucidité. Cette liberté ne peut pas ne pas être acceptée comme une liberté commune. Comment faire ? Si l'abolition de la peine de mort est la base sine qua non qu'ont les législations nationales pour entrer dans l'Union européenne, pourquoi pas le droit de choisir de donner la vie ? Par symétrie, c'est la même chose. Nous devons inclure cette exigence dans le Traité pour éviter l'adhésion de pays n'acceptant pas cette liberté fondamentale des femmes. Et si j'ai combattu le projet de constitution, c'est justement parce que je suis une européenne convaincue. On ne fera pas une Europe moderne si ce droit n'est pas reconnu.

Les grandes libertés des femmes à conquérir encore ? La parité politique ? Quels sont les nouveaux combats que mène votre association « choisir la cause des femmes » aujourd'hui ?

Depuis plus de vingt ans, nous nous battons pour mettre en place « la clause de l'europeenne la plus favorisée ». Le dossier est à Bruxelles depuis tout ce temps mais aujourd'hui, nous allons enfin pouvoir le réaliser. Cette clause consiste à prendre dans chaque pays de

l'Union, dans chaque domaine législatif la loi la plus avancée, celle favorisant le plus les femmes dans divers domaines (le divorce, la contraception, la parité politique, l'égalité de salaire..) et d'aligner ainsi un statut législatif de l'europeenne. Toutes les européennes bénéficieront du niveau le plus élevé en terme de libertés. Les femmes donneront l'exemple. Toute avancée des femmes dans une démocratie fait avancer la société toute entière. Notre dossier a beaucoup avancé ces derniers temps avec des rendez-vous à la Commission, au Sénat belge... Mais c'est un travail de titan qui nous oblige à éplucher toutes les législations. Nous éditerons à ce titre un numéro spécial de « choisir la cause des femmes » en janvier février avec des dessins de Cabu, Plantu... , un numéro joyeux mais aussi très fort en terme d'impact.

Quant à la parité politique, j'ai été rapporteuse pour le gouvernement à ce sujet. C'est un progrès indéniable. Ça a fait sauter des verrous. Mais nous étions en retard. Nous sommes le seul à pays à avoir été obligé de réviser la Constitution. Surtout, la loi n'a retenu que le sys-

encore à faire. Plus de 88% d'hommes composent encore l'Assemblée. Notre démocratie est mutilée. Elle se prive de l'enrichissement, du dynamisme et du sens des responsabilités que possèdent les femmes.

Qu'est-ce qu'une femme libre pour vous ?

C'est celle qui commence déjà par remettre en question les idées reçues. L'important, ce n'est pas qu'elle les nie en bloc mais qu'elle puisse éventuellement les faire siennes après les avoir analysées et jugées comme telles. Les idées reçues ont enfermé les femmes dans des carcans de discrimination (culturelle, économique, religieuse...). Tout doit passer à travers leurs filtres personnels afin qu'elles puissent faire le tri en elles. Et je dirai aux femmes d'aujourd'hui : ne vous résignez jamais !

Propos recueillis par
Clémence Vasseur

« Toute avancée des **femmes** dans une **démocratie** fait avancer la **société** toute entière »

tème des sanctions financières en cas de non respect des dispositions. Cela revient à dire qu'un parti riche peut contourner la loi. Par exemple, l'UMP en ne prenant que 19,6% de femmes a du déboursé 5 millions d'euros, et le PS 3 Millions. Cela a pourri la démarche initiale. Revenons à un raisonnement simple basé sur le code électoral : si le candidat n'applique pas la loi, il ne sera pas élu ! Aujourd'hui, tout reste